



ORGANISER UNE PROJECTION DEBAT

PARTIE I : ORGANISER LA PROJECTION



Cette fiche pratique sur l'organisation d'une projection-débat a pu voir le jour grâce aux outils créés et mis à disposition par Alimenterre ainsi qu'à l'atelier qui a eu lieu pendant la RNA, le 7 avril 2018. Elle retrace, en 10 étapes, le cheminement à effectuer afin de réussir l'organisation de sa projection-débat. Ne manquez pas la deuxième partie qui aborde l'animation de débats dynamiques et interactifs !

1. La première étape consiste à créer **une équipe organisatrice de la projection-débat**. et identifier des partenaires potentiels (salle de cinéma, structures associatives, festivals, enseignants, écoles, etc.) pour l'organiser avec vous.
2. Vous pouvez notamment travailler en lien avec le festival Alimenterre (pour plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur [le site internet du festival](#)). Celui-ci vous mettra à disposition une sélection de films sur la thématique de l'agriculture et de l'alimentation, et aura négocié des prix avantageux pour la diffusion des films qui composent cette sélection, pendant la durée du festival, qui a lieu du 15 octobre au 30 novembre, chaque année.
3. Ensuite, vient le moment de **choisir le film**. Pour ça, reportez-vous aux critiques, aux synopsis, et aux bandes annonces. Vous pouvez également solliciter les conseils de documentaires auprès des coordinations régionales et nationale Puis, vous devez absolument vous **renseigner sur les conditions de diffusion** de ce film : le prix, le format, etc.



FOCUS : La législation pour la diffusion de films



La diffusion exceptionnelle de films par une association rentre dans le cadre, fixé par le CNC (Centre National du Cinéma), des séances non commerciales. Elles peuvent être organisées dans des lieux tels que des associations, des bibliothèques / médiathèques, des cinémathèques, des lieux de spectacles, des établissements scolaires, des musées et des institutions culturelles, des prisons, des centres socioculturels, des maisons de retraite, etc.

Attention: la diffusion dans des salles de cinéma agréées ne rentre pas dans le cadre des séances non commerciales. Pour en savoir plus sur la diffusion commerciale ou non commerciale, c'est [ici](#). Les séances non commerciales doivent rester des événements occasionnels et sont donc limitées à 6 par an, pour les longs-métrages. L'association ou le collectif doit tenir à jour une liste des séances payantes qui ont été organisées, mentionnant les dates des séances ainsi que les titres des films programmés. Si un contrôle est effectué par un inspecteur du CNC, cette liste doit pouvoir être mise à disposition.

Pour pouvoir être diffusé, un film doit avoir son visa d'exploitation daté de plus d'un an. Celui-ci est généralement daté au jour de sortie du film en salles de cinéma. Il vous est possible de vérifier son visa sur la page internet « Visas et classification » du CNC, disponible [ici](#).

Pour diffuser un film vous devez disposer des droits de diffusion, qui s'acquièrent auprès des producteurs ou des distributeurs habilités. L'achat ou la location d'un DVD n'entraîne pas l'achat des droits de diffusion. Vous pouvez avoir plus de détails sur les droits de diffusion d'un film, sur le site internet du CNC, sur [cette page](#).

3. La troisième étape consiste à **trouver un endroit pour projeter le film** et de s'assurer de **disposer du matériel** (projecteur et toile de projection, sièges, système sonore, micro pour animer le débat, etc.) et des compétences **nécessaires** à la projection. Il peut s'agir d'un cinéma local, d'un centre culturel, d'une salle communale, d'une séance en plein-air, etc.
4. Ensuite, il faut **fixer la date de l'événement**. Pour ça, il faut vérifier qu'une animation sur le même thème ou dans le même cadre n'ait pas lieu le même jour. Dans ce but, il vous est possible de consulter les journaux locaux, les agendas des événements culturels, les réseaux sociaux, etc., pour vous en assurer.
5. La prochaine étape consiste à **définir le budget prévisionnel** en pensant bien à prévoir sur celui-ci les charges liées à la diffusion d'un film (droits de diffusion, SACEM, etc.), la location de la salle, la communication, les éventuels frais liés à un-e potentiel-le intervenant-e, les frais liés à un pot convivial, etc.
6. Par la suite, vous devez avoir vu le film pour pouvoir commencer à **préparer une trame pour le débat** qui suivra. Dans ce but, nous vous renvoyons à la deuxième partie de la « organiser une projection débat », disponible dans l'espace « outils et ressources » du site internet du Festival des Solidarités.
7. Ensuite, vous pouvez faire le choix d'imposer, ou non, une réservation. Cela vous permettra, si vous le faites, de pouvoir jauger à l'avance combien de personnes seront présentes. Pour cela vous pouvez utiliser des outils gratuits en ligne, tels qu'EvenBrite, Weezevent ou le formulaire d'inscription Framaforms (disponible sur : framaforms.org). Vous pouvez également demander aux participant-e-s de vous envoyer un mail ou de réserver au téléphone, selon vos préférences.
8. Vient ensuite, l'étape de **promotion et de communication de votre projection-débat**. L'idéal, est de la commencer 1 mois et demi à l'avance, afin de la rendre la plus efficace possible. Vous pouvez, par exemple, créer un événement Facebook afin d'avertir les personnes intéressées, sur les réseaux sociaux. Pour mettre en place une communication efficace vous pouvez vous référer au kit de communication du Festival des Solidarités, disponible à [cette adresse](#).

9. Le jour de votre projection-débat est enfin arrivé. Avant la projection, il est important de **vérifier et de tester tout le matériel** à disposition afin d'éviter les problèmes techniques de dernière minute.
10. C'est maintenant à vous **d'animer et de faire vivre le débat**. On se retrouve à la deuxième partie de cette fiche pratique !
11. A la fin du débat, il sera intéressant de savoir ce que votre public en retient, si cela lui a permis de mieux comprendre d'autres réalités, si votre projection-débat lui a donné envie d'agir, etc. Pour le savoir, il faut les interroger. Vous pouvez alors vous appuyer sur l'outil créé par le Festisol accessible [ICI](#).

Ressources diverses :

Alimenterre, *Manuel pour organiser des initiatives 2018*, notamment les annexes « Suggestion de déroulement de séance » pages 26-27 et « L'animation de débats » pages 27-28, disponible sur : www.alimenterre.org/system/files/inline-files/Manuel-pour-organiser-des-initiatives-2018-vf.pdf

Festival des Solidarités, *Fiche pratique sur les outils de débats adaptés à la projection de films*, disponible dans l'espace « outils et ressources » du Festival des Solidarités : www.festivaldessolidarites.org/outils-animation

SCOP Le Pavé, *Animations pour discuter*, disponibles sur : www.scoplepave.org/pour-discuter

Virus 36, *Les rapports de pouvoir dans les formes de débats traditionnelles*, disponible sur : www.festivaldessolidarites.org/medias/LesrapportsdepouvoirsdanslesformesdedbatstraditionnellesVirus36.pdf

